

Une langue fonctionnelle ou dire en fonction du code

L'ORTHOGRAPHE

Préambule

Victor Hugo, dans une lettre à sa conjointe, lui rappelle son attachement ainsi : « C'est bien vrai, mon ange, je ne t'ai jamais aimé comme à présent ». Sa déclaration est si bien tournée qu'on lui pardonne son erreur grammaticale, si on l'a vue. (C'est qu'il aurait dû ajouter la marque du féminin au participe passé « aimé^e ».) Pareillement, Balzac –ce maître du roman français– fera une faute d'usage à trois reprises en écrivant « clientèle » avec deux « l » plutôt qu'un seul.

Comment expliquer cela ? Par le simple fait qu'il nous arrive tous de commettre des fautes à l'écrit. Dans l'application mécanique de la langue, il nous arrive d'escamoter une étape (en oubliant d'interroger la forme graphique d'un mot ou en ne vérifiant pas son accord), et cela fait en sorte que certaines erreurs subsistent.

Quand elles sont rares et disséminées, les erreurs sont généralement tolérées par les lecteurs, surtout si le texte est mené rondement, qu'il est intéressant, logique et approprié au contexte de la communication. Probablement même que le lecteur ne verra pas la faute ou qu'il en pardonnera la coquille, s'il est absorbé par le message.

Le lecteur ne sera pas aussi bienveillant pour une rédaction truffée d'erreurs. Au fil de sa lecture, il délaissera le contenu, et son attention se dirigera vers le caractère illisible des phrases. Peut-être même que le lecteur cessera de lire!

Pour éviter de rompre ce lien fragile de la communication, il faut donc tenir compte de la qualité orthographique d'un écrit. *Car pourquoi écrire si ce n'est pas pour être compris?*

Il importe donc de connaître et d'appliquer les règles de l'orthographe, comme on respecte n'importe quelle règle (scolaire, professionnelle, routière, juridique, etc.) *Mais comment aborder l'orthographe?*

Quelles sont ces règles? Commençons par une distinction. Dans la langue française, on reconnaît l'orthographe **d'usage** et l'orthographe **grammaticale**.

Théorie générale pour l'orthographe d'usage

La réponse à l'orthographe d'usage se trouve dans n'importe quel dictionnaire, puisqu'on y trouve la graphie¹ correcte des mots. Il faut donc pouvoir compter sur cet outil indispensable (p. ex. *Le Multi* ou *Le Petit Robert*; *Le grand dictionnaire terminologique* ou *Antidote*) pour pouvoir corriger le ou les termes souhaités.

¹ Par « graphie », on entend la « représentation écrite d'un mot ». (Hotyat, F.)

Mais cela ne suffit pas. C'est à force d'écrire un même mot que sa forme graphique sera assimilée et, au préalable, il faut cultiver le doute, en développant le réflexe de la vérification orthographique. Avec le temps et la pratique, le recours au dictionnaire va s'estomper et la graphie correcte du mot deviendra un automatisme.

Théorie spécifique au domaine juridique en ce qui concerne l'orthographe d'usage

Les termes juridiques doivent être respectés en fonction d'un code établi. Ainsi, pour reproduire fidèlement la représentation graphique d'un mot, on se référera au matériel juridique : les listes, les glossaires, les manuels de droit, etc. On trouvera une liste de références dans les « ressources » de ce site.

Au Centre de documentation du ministère de la Justice, par exemple, se trouve le glossaire des termes régulièrement utilisés : <https://www.justice.gouv.qc.ca/centre-de-documentation/glossaire/>

☞ Portez une attention particulière à la graphie des intitulés. Par exemple : à « Cour supérieure », il y a un *C* majuscule et *e* final à l'adjectif; à « Cour d'appel », un *C* majuscule et la répétition de la consonne *p*; au « code de procédure civile ». l'adjectif *civile* est au féminin parce qu'il qualifie le nom *procédure*, etc.

☞ Vous pourriez observer la constitution d'un mot pour vous souvenir de sa graphie. Comprendre l'étymologie, la formation logique d'un terme, facilite sa reproduction. Par exemple, le mot « concession » est formé de la racine *cession* qui renvoie à « l'action de transférer à un tiers une partie ou la totalité de son droit ». Et l'engagement contractuel des parties est conféré par l'ajout du préfixe *con*, puisqu'il signifie « avec » ou « tous ensemble ». (Réf. : Le Grand dictionnaire terminologique)

Théorie générale pour l'orthographe grammaticale

L'approche de l'orthographe grammaticale s'avère différente puisqu'elle demande une application théorique. C'est que la grammaire, les guides de conjugaison et les logiciels de révision de textes vous rappelleront les règles de la langue française ou, dans le cas des logiciels, attireront votre attention sur une tournure à revoir. Seulement, quand il vous faudra accorder un adjectif avec son sujet, quand vous aurez à conjuguer adéquatement un verbe, vous trouverez la limite de ces ouvrages. Certes, ils servent de référence, mais jamais ils ne remplaceront votre raisonnement.

Étant donné que le code linguistique a été répertorié, expliqué, organisé dans des outils de référence reconnus, ceux-ci pourront répondre à vos questions. Sous l'onglet « ressources », vous trouverez une liste de ces outils; ils sont au service du locuteur avisé. Maintenant s'il fallait choisir une seule notion grammaticale à expliquer, ce serait celle du verbe.

LE VERBE

Tous les éléments d'une phrase tournent autour d'un verbe. C'est par lui qu'un locuteur exprime une action, un état ou un devenir. Le mot « verbe », qui appartient à la langue française depuis 1000 ans, signifie « parole », du latin *verbum*. On peut donc dire qu'énoncer un verbe, c'est de prendre la parole, c'est d'exister.

Il importe donc de choisir judicieusement son verbe, de le comprendre et de l'assumer.

Des verbes simples

Le verbe peut être utilisé de façon simple. Il se présente alors seul avec un sujet qui détermine la forme conjuguée du verbe.

Les verbes les plus utilisés de la langue française sont « avoir » et « être ». Quand ils sont associés à une autre forme verbale, on les appelle « auxiliaires ». (Voir « des verbes complexes » ici-bas.)

Les autres verbes sont tellement nombreux qu'on les a regroupés en 3 groupes en fonction de leur infinitif, selon trois terminaisons possibles : celles en -er sont du 1^{er} groupe; celles en -ir sont du 2^e groupe et les autres (plus irréguliers, parce qu'ils sont souvent les plus vieux verbes de la langue française) appartiennent au 3^e groupe.

Pour conjuguer un verbe simple avec son sujet, on se référera aux guides de conjugaison, aux dictionnaires ou aux Guides d'*Antidote* pour vérifier la terminaison correcte.²

Des verbes complexes

Le verbe peut également être employé dans une forme complexe. Dès lors, le verbe devient un participe passé et, la plupart du temps, il sera précédé d'un auxiliaire (les verbes « avoir » ou « être »).

Conjugaison avec l'auxiliaire être

Le participe passé, employé avec l'auxiliaire « être » s'accorde avec le sujet de la phrase. (Logique! « Être » renvoie à ce qui existe, il ramène naturellement à soi ou au sujet.) Pour trouver le sujet, on cherche à identifier qui ou quoi est concerné par le verbe, en se posant les questions : *qui est-ce qui ?* ou *qu'est-ce qui ?* Le genre (masculin ou féminin) et le nombre (singulier ou pluriel) du sujet détermineront alors l'accord du participe passé.

² Voir aussi les « Trucs pour conjuguer » d'Allo Prof : <https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/francais/trucs-pour-conjuguer-f1228>

Exemple de phrases dont les participes passés sont précédés de l'auxiliaire être

Cette firme est reconnue et appréciée par la communauté.

Cette phrase présente deux verbes complexes. On remarquera que le premier verbe est complet (*est reconnue*), alors que l'autre se rattache à un auxiliaire sous-entendu (*est appréciée*). Ces deux verbes expriment l'être, l'état de la *firme*. Il faut donc accorder le participe passé avec elle (*la firme*), en fonction de son genre (féminin), de son nombre (singulier).

(Cette *firme* est reconnu__ et apprécié__ par la communauté. Qui est-ce qui est reconnu? Qu'est-ce qui est apprécié? La firme, donc **on féminisera les participes passés.**)

Conjugaison avec l'auxiliaire avoir

Si le verbe est accompagné de l'auxiliaire « avoir », le participe passé pourra s'accorder avec le complément direct s'il a déjà été énoncé. Puisque « avoir » évoque l'idée d'une possession, il s'agira de trouver la chose ou la personne qui est directement concernée par le verbe. Les questions « qui? » ou « quoi? » posées après le participe passé permettent d'identifier le complément direct. Si la réponse est connue, parce que l'information précède le participe passé, on l'accordera. Si la réponse se trouve plus loin dans le texte, on ne reviendra pas sur le participe passé pour l'accorder. Il ne s'accordera pas non plus si la réponse aux questions est indirecte ou imprécise.

Exemple de phrases dont les participes passés sont précédés de l'auxiliaire avoir

Les acheteurs ont visité la propriété au moins à quatre reprises avant de l'acheter.

Cette phrase est composée d'un verbe conjugué au participe passé (*visité*), précédé de l'auxiliaire avoir (*ont*). Ce participe passé ne s'accordera pas avec *la propriété*, parce que ce complément direct se présente après l'énonciation du verbe.

(*Les acheteurs ont visité__* quoi? *la propriété*, un complément direct qui vient après, donc continuons notre lecture.)

La propriété qu'ils ont visitée à quatre reprises sera celle qu'ils achèteront.

Dans cette phrase, un seul des verbes conjugués est précédé de l'auxiliaire avoir. Le participe passé (*visitée*) prendra la marque du féminin, parce que son complément direct le précède.

(Ils ont visité__ quoi? Réponse : La propriété visitée à quatre reprises...)